

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointe - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CONVENTION VILLE DE DAX-CAGD : PRESTATIONS DE SERVICES REALISEES PAR LA VILLE DE DAX POUR LA CAGD

Les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT autorisent une communauté d'agglomération à confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Afin de réaliser des économies d'échelles et d'optimiser les moyens humains et budgétaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a demandé à la Ville de Dax les prestations suivantes :

- réparation et entretien des véhicules du Grand Dax basés au Centre Technique Municipal de la Ville de Dax,
- entretien du parc de feux tricolores.

Les modalités d'interventions ainsi que les modalités financières entre les parties sont précisées dans la convention jointe à la présente.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis favorable à la conclusion de la convention de prestations de services entre la Ville de Dax et la CAGD,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161215-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 16 Décembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».